

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance **Du 29 novembre 2018**

PRESENTS : MM. DUBOIS Jean-Pierre, ROMERO Colette, FERBER Jacques, PROUILLAC Claude, LAVAL Jean-Paul, BOSREDON Fabienne, LAVAL Laurence, BRU Benoit, Cédric CHEYROU, Jean Luc DUPPERRET, Catherine RICHER, Guy PESTOURIE, Valérie CROUZEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Colette ROMERO

Le compte rendu de la séance du 10 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Un point est ajouté à l'ordre du jour avec l'accord de l'assemblée : indemnités de conseil au comptable public

• **Marché de travaux pour la restauration de la charpente et de la couverture de la maison noble des croisiers / avenant n°2**

Autorisation est donnée au Maire de signer un avenant en plus-value de 6 393.51 € HT au lot maçonnerie et de 14 140,65 € HT au lot charpente.

Ces modifications, en plus du règlement d'imprévus techniques, vont permettre de remplacer les volets bois et portes délabrés afin d'améliorer la perception visuelle de la façade dans l'attente d'une réhabilitation plus complète de l'édifice.

Le montant total du marché de travaux est porté à 187 359,86 € HT.

• **Projet d'aménagement de locaux en vue de l'accueil de commerces et logements / création d'une voirie de desserte**

Monsieur le Maire rappelle l'inscription au budget de la réhabilitation de la maison acquise par la commune Avenue de Sarlat afin d'accueillir des activités commerciales.

Cette opération sera complétée par des travaux de voirie destinés à desservir l'immeuble et à créer une voie de liaison avec le quartier des écoles.

Monsieur le Maire indique avoir lancé une procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre de ce projet dont l'estimation prévisionnelle s'élève à 700 000 € HT.

Après examen des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du groupement Coq et Lefrancq / SAS ING MO pour un montant de 53 130 € HT et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

- **Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies**

Les marchés signés dans le cadre du groupement d'achat organisé par les syndicats d'énergies d'Aquitaine prendront fin au 31/12/2019.

Avis favorable est donné au renouvellement, après 2019, de l'adhésion de la commune à ce groupement d'achat qui permet de bénéficier de tarifs d'électricité compétitifs.

- **Mise à disposition de personnel / SIVU**

Autorisation est donnée au maire de signer une convention permettant de mettre à disposition du SIVU un agent de la mairie afin d'exercer le secrétariat pour une durée hebdomadaire de 2 heures.

- **Indemnités de conseil**

Cette indemnité au taux de 100 % sera accordée à Mme TREMBLAIS nouveau comptable du Trésor, à compter du 1^{er} septembre 2018.

- **Question diverses**

- PLU : une réunion s'est tenue avec les services de l'Etat le 12 novembre afin de valider les dernières modifications après enquête publique. La communauté de communes, compétente en matière de document d'urbanisme, statue sur le document final le 6 décembre 2018.
La dernière étape interviendra début 2019 avec l'arrêté préfectoral qui devrait abroger la carte communale et rendre applicable le PLU.
- Bulletin municipal : en cours de préparation, il sortira courant janvier.